

## ATTESTATION DE CONFORMITÉ UNITAIRE

Codification	Référence	Indice
VIM150P2.5	2003-I	Indice E

ministère de l'Intérieur,  
et de l'Aménagement  
du Territoire

ministère  
des Transports,  
de l'Équipement,  
du Tourisme  
et de la Mer

Vu l'avis favorable émis par la commission nationale des matériels de sécurité aéroportuaire (CNMSA) lors de sa séance du 13 janvier 2006,

la présente attestation de conformité, référence 2003-I Indice E, est délivrée à la société :

**SIDES SA**  
182 rue de Trignac  
44600 SAINT NAZAIRE  
FRANCE

pour le véhicule suivant :

- Type : Véhicule SSLIA
- Codification : VIM150P2.5
- N° Série : 000 ORIGIN 007 05 44A

Cette conformité a été appréciée par rapport au référentiel : CCTP STNA 99098.

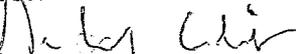
En conséquence, l'usage de ce véhicule est autorisé pour la lutte contre l'incendie des aéronefs sur les aéroports. Le logo prévu par l'arrêté du 9 janvier 2001 et défini par la CNMSA peut y être apposé.

Toute modification caractéristique du véhicule est soumise à accord préalable des ministres concernés, sur proposition de la commission nationale des matériels de sécurité aéroportuaire.

Fait à Paris, le 11 mai 2006

Pour le ministre de l'Intérieur,  
et de l'Aménagement du territoire

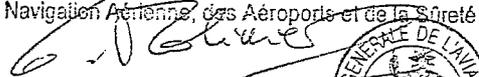
Le Sous-Directeur des Sapeurs-Pompiers  
et des Acteurs du Secours



Bertrand CADIOT

Pour le ministre des Transports,  
de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer,

L'ingénieure en Chef des Ponts et Chaussées  
Adjointe au Sous-Directeur  
de la Navigation Aérienne, des Aéroports et de la Sécurité



Geneviève MOLINIER

